



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 11 février 2019 de 13 h 40 à 13 h 45.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef
M. Stacy Bossum, conseiller
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Stéphane Germain, conseiller
M^{me} Élisabeth Launière, conseillère
M^{me} Christine Tremblay, directrice générale
M. Josée Buckell, greffière

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Développement des relations humaines et administration
 - 3.1 Politique d'acquisition de biens et de services
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Chef Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS HUMAINES ET ADMINISTRATION

3.1 POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES

RÉSOLUTION N° 7263

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta (Conseil des élus), dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, le développement, la révision et la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté sa propre Loi sur l'administration financière, ci-après appelée la « LAF », le 12 mars 2013, version abrogée et remplacée par la « LAF » du 28 mars 2017, qui elle a été abrogée et remplacée par la version du 27 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite se qualifier afin de se prévaloir d'un mode de financement plus souple en regard de l'entente de financement conclue avec le Ministère Services aux Autochtones Canada (MSAC), et ce, dès le 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT que le Conseil en gestion financière des Premières Nations (CGFPN) doit émettre une recommandation, au Ministère Services aux Autochtones Canada (MSAC), quant à l'éligibilité de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à ce mode de financement;

CONSIDÉRANT que certains encadrements de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en matière de gestion financière ont dû être modifiés afin d'être conformes aux dispositions et normes de la LAF, dont la Politique d'acquisition de biens et services.



RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

Il EST RÉSOLU d'adopter la Politique d'acquisition de biens et services, dont l'entrée en vigueur est le 11 février 2019;

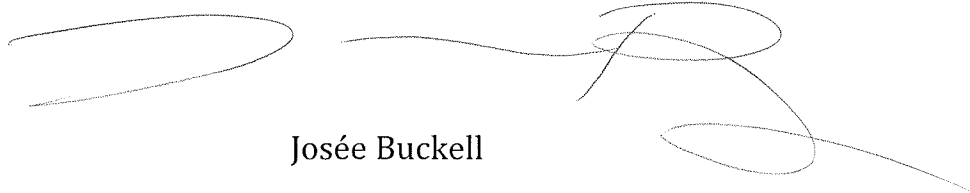
Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Politique d'acquisition de biens et services annule et remplace la Politique d'acquisition de biens et services (2014) ainsi que toutes ses versions antérieures.

Proposée par M. Stacy Bossum
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 45, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Charles-Édouard Verreault et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

